

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### DE LA VILLE DE BEGLES

#### SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2023

##### DÉLIBÉRATION N°03

##### OBJET : AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

##### POLITIQUE ALIMENTAIRE : ADHÉSION AU CONSEIL AGRICOLE ET ALIMENTAIRE (CAA) DE BORDEAUX MÉTROPOLE

L'an deux mille vingt-trois le 21 février, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **15 février 2023**.

**Étaient présents :** Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, Mme Isabelle TARIS, M. Pascal LABADIE, Mme Sylvaine PANABIÈRE, M. Guénolé JAN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Kewar CHEBANT, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

##### **S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :**

M. Jacques RAYNAUD donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET  
M. Benoît D'ANCONA donne procuration à M. Olivier GOUDICHAUD  
Mme Sadia HADJ ABDELKADER donne procuration à Mme Bénédicte JAMET DIEZ  
Mme Marie-Laure PIROTH donne procuration à M. Florian DARCOS  
Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE

**Absent :** /

**Secrétaire de la séance :** M. Marc CHAUVET

Madame Amélie COHEN-LANGLAIS expose :

La question alimentaire est devenue aujourd'hui un enjeu prioritaire des politiques publiques en interrogeant notamment les aspects sociaux, sanitaires, écologiques et économiques.

Les politiques alimentaires menées dans les différents niveaux de collectivités – des communes aux régions - visent à la réappropriation du système alimentaire par tous ces acteurs, des producteurs aux mangeurs, avec pour finalité d'assurer à la population un accès à une alimentation sûre, saine, de bonne qualité et en quantité suffisante, et produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables pour tous.

A l'échelle métropolitaine, une **Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire** (SRAA) vient d'être adoptée à la fin de l'année 2022. Elle a pour ambition de mettre l'agriculture et l'alimentation au rang des priorités politiques afin d'agir pour la santé des habitants et la préservation des espaces naturels productifs dans un contexte de transition écologique et sociale.

La gouvernance de cette politique est mise en œuvre dans le cadre d'un **Conseil Agricole et Alimentaire** (CAA) qui succède au Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable (CCGAD) réunissant l'ensemble des acteurs intéressés au système alimentaire local.

A l'échelle municipale, notre commune est pleinement engagée dans ces démarches qui rejoignent les priorités de nos politiques sociales, écologiques et démocratiques. La réflexion développée avec les acteurs locaux dans différents espaces, tant au sein de la collectivité qu'à l'échelle du territoire nous conduit à mettre en œuvre une démarche globale et partagée avec l'ambition de donner à chaque citoyen les moyens d'accéder à une alimentation de qualité, issue d'une agriculture biologique et locale et économiquement acceptable.

Les initiatives sont nombreuses sur notre territoire tant en matière de production (maraichage de proximité ; jardins familiaux ou partagés ...) que de distribution (VRAC, AMAP ; aide alimentaire ...) ou de confection et consommation (bistrot de l'Estey ; bistrot mobile ; ateliers culinaires ; éducation au bien manger ...).

Notre cuisine centrale est à ce titre une vitrine à travers laquelle nous pouvons appliquer les axes prioritaires de notre politique alimentaire.

Cependant l'échelle locale peut être questionnée pour mener à bien certains aspects d'une politique globale dans un contexte métropolitain en envisageant notamment des partenariats plus larges permettant de peser plus efficacement sur un système alimentaire en mutation.

Bordeaux métropole, avec l'ambition de construire une véritable Politique Alimentaire de Territoire (PAT), représente un cadre complémentaire à nos initiatives pour les enrichir, les confronter aux démarches d'autres collectivités et territoires et bénéficier de compétences renforcées.

Notre implication dans le **Conseil Alimentaire et Agricole** métropolitain apparaît ainsi comme une opportunité à l'heure de sa construction dans un objectif partenarial élargi aux acteurs institutionnels et associatifs compétents.

Notre adhésion à cette instance serait donc une démarche favorisant la construction et le développement de notre politique alimentaire.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil municipal,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**ENTENDU le rapport de présentation**

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre d'une politique alimentaire municipale répond à des objectifs sociaux, écologiques et démocratiques locaux

**CONSIDÉRANT** que le partenariat avec Bordeaux Métropole peut enrichir nos démarches et nous permettre de créer des conditions complémentaires au développement de nos initiatives

**CONSIDÉRANT** que l'échelle métropolitaine est la plus pertinente pour mobiliser tous les acteurs du système alimentaire

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver les objectifs de notre politique alimentaire.

**Article 2 :** D'adhérer au Conseil Agricole et Alimentaire (CAA) de Bordeaux Métropole.

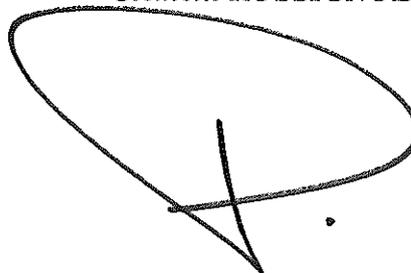
**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document lié à cette démarche.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
*Marc CHAUVET*



**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE MAIRE,**  
*Clément ROSSIGNOL PUECH*



**VOTANTS : 35**

**POUR : 35**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230221-SGCM20230222-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

Affichage : 22/02/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230221-SGCM20230222-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

Affichage : 22/02/2023